

- EMSA -

ÉTATS FINANCIERS, EXECUTION BUDGETAIRE

ET

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

- 2012 -

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS 2012

Art. 76 (a) & 80 du règlement financier de l'EMSA.

Introduction: Lettre de certification du comptable de l'EMSA

- 1. Bilan
- 2. Compte de résultat économique
- 3. Tableaux des flux de trésorerie
- 4. État des variations en termes d'actif net
- 5. Principales politiques comptables
- 6. Notes concernant le bilan
- 7. Notes concernant le compte de résultat économique

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2012

Art. 76 (a) & 81 du règlement financier de l'EMSA.

- 8. Exécution budgétaire 2012
 - a. Résultat budgétaire 2012 (format DG Budget)
 - b. Aperçu du résultat budgétaire 2012 (par crédits des titres budgétaires C1/C4/C5/C8/R0)
 - c. Détails du résultat budgétaire 2012 (par crédits des lignes budgétaires C1/C4/C5/C8/R0)
 - d. Rapprochement du résultat de l'exécution du budget et du résultat budgétaire
- 9. Tableau des effectifs et postes pourvus en 2012

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2012

Art. 76 du règlement financier de l'EMSA

INTRODUCTION:

LETTRE DE CERTIFICATION DU COMPTABLE DE L'EMSA

La comptabilité annuelle de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2012 a été élaborée conformément au règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne et selon les règles comptables arrêtées par le comptable de la Commission, applicables à l'ensemble des institutions, des agences et des entreprises communes.

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation de la comptabilité annuelle de l'Agence européenne pour la sécurité maritime, conformément à l'article 68 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et de la trésorerie de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

Fait à Lisbonne, le 22 mai 2013.

Michel Metzger Comptable

1. <u>EMSA – BILAN 2012 – ACTIF</u>

Compte de consolidation			31.12.2012	31.12.2011
	ACTIF			
	A. VALEURS IMMOBILISÉES			
210000	Immobilisations incorporelles		4 039 250,73	3 342 202,98
200000	Valeurs patrimoniales, installat	ions et équipements	23 552 903,92	23 568 435,04
221000		Terrains et immeubles	23 366,00	0,00
230000		Installations et équipements	16 771 094,00	16 406 759,00
241000		Matériel informatique	1 346 644,00	1 043 783,71
240000		Mobilier et parc automobile	353 987,92	315 815,33
242000		Autres aménagements	5 057 812,00	5 802 077,00
299000	Préfinancement à long terme		290 136,00	290 136,00
durée		Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00
durée		Préfinancement à long terme auprès d'entités UE consolidées	0,00	0,00
	TOTAL VALEURS IMMOBILISÉI	ES	27 882 290,65	27 200 774,02
	B. ACTIFS COURANTS			
310000	Stocks		0,00	0,00
405000	Préfinancement à court terme		7 625 880,66	6 841 933,50
durée		Préfinancement à court terme	7 625 880,66	6 841 933,50
durée		Préfinancement à court terme auprès d'entités UE consolidées	0,00	0,00
400000	Créances à court terme		1 324 963,49	948 746,18
401000		Créances courantes	681 800,87	415 313,47
410900		Créances diverses	14 018,15	18 609,20
490000		Autres	629 144,47	456 625,38
490010		Produits à recevoir	219 379,95	93 175,13
490011		Charges reportées	374 164,52	356 553,92
490090		Produits à recevoir auprès d'entités UE consolidées	35 600,00	6 896,33
490091		Charges reportées auprès d'entités UE consolidées	0,00	
400009		Créances à court terme auprès d'entités UE consolidées	0,00	58 198,13
500000	Trésorerie et équivalents de tré	sorerie	3 579 567,03	5 993 813,94
	TOTAL ACTIFS COURANTS		12 530 411,18	13 784 493,62
	TOTAL		40 412 701,83	40 985 267,64

EMSA - BILAN 2012 - PASSIF

Compte de consolidation			31.12.2012	31.12.2011
	PASSIF			
	A. Actif net		36 950 410,82	36 097 705,03
100000	Réserves		0,00	0,00
140000	Excédents/déficits accumulés		36 097 705,03	32 944 333,28
141000	Résultat économique de l'exerc	cice - profits+/pertes-	852 705,79	3 153 371,75
	B. Intérêts minoritaires			
	C. PASSIF NON COURANT		86 773,80	84 649,11
161000	Avantages du personnel		0,00	0,00
163000	Provisions pour risques et cha	rges	0,00	0,00
172000	Autres dettes à long terme		86,773.80	84 649,11
172100		Autres dettes à long terme	86 773,80	84 649,11
172009		Autres dettes à long terme auprès d'entités UE consolidées	0,00	0,00
172019		Préfinancement perçu d'entités UE consolidées	0,00	0,00
172029		Autres dettes à long terme d'entités UE consolidées	0,00	0,00
	TOTAL A+B+C		37 037 184,62	36 182 354,14
	D. PASSIF COURANT		3 375 517,21	4 802 913,50
483000	Provisions pour risques et cha	rges	387 265,81	110 000,00
440000	Comptes montants dus		2 988 251,40	4 692 913,50
441000	-	Créances courantes	247 909,25	480 069,95
443000		Créditeurs divers	69 667,24	71 523,35
491000		Autres	1 575 833,47	1 705 761,24
491010		Charges à payer	1 574 193,34	1 687 151,80
491011		Crédit reporté	1 640,13	0,00
491090		Charges à payer auprès d'entités UE consolidées	0,00	18 609,44
491091		Crédit reporté auprès d'entités UE consolidées	0,00	
440009		Montants dus à des entités UE consolidées	1 094 841,44	2 435 558,96
440019		Préfinancement perçu d'entités UE consolidées	1 021 604,15	2 149 731,12
440029		Autres montants dus à des entités UE consolidées	73 237,29	285 827,84
	TOTAL D. PASSIF COURANT		3 375 517,21	4 802 913,50
				·
	TOTAL		40 412 701,83	40 985 267,64

2. <u>EMSA – COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE 2012</u>

Compte de consolidation		2012	2011
consolidation		2012	2011
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	642 013,64	634 640,79
745000	Autres recettes de fonctionnement	52 424 090,09	50 222 649,52
777777	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53 066 103,73	50 857 290,31
610000	Dépenses administratives	-35 270 589,42	-30 801 553,84
6201,,	Ensemble des dépenses de personnel	-18 271 642,75	-16 683 039,56
630100	Dépenses liées aux immobilisations	-7 443 912,57	-6 196 438,67
611000	Autres dépenses administratives	-9 555 034,10	-7 922 075,61
600000	Dépenses opérationnelles	-16 942 548,40	-16 900 322,72
606000	Autres dépenses opérationnelles	-16 942 548,40	-16 900 322,72
666666	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-52 213 137,82	-47 701 876,56
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	852 965,91	3 155 413,75
750000	Recettes financières	0,00	0,00
650000	Dépenses financières	-260,12	-2 042,00
680000	Variation des pensions (- dépenses, + recettes)		
750530	Part des excédents ou déficits nets des associés ou des coentreprises, comptabilisée aux fins de l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence		
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION	-260,12	-2 042,00
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	852 705,79	3 153 371,75
800008	Intérêt minoritaire		
790000	Gains extraordinaires (+)		
690000	Pertes extraordinaires (-)		
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
	RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	852 705,79	3 153 371,75

3. <u>EMSA – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2012 (MÉTHODE INDIRECTE)</u>

	2012	2011
Flux de trésorerie des activités ordinaires		
Excédent/(déficit) des activités ordinaires	852 705,79	3 153 371,75
Activités de fonctionnement		
<u>Ajustements</u>		
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	1 351 636,90	657 269,05
Dépréciation (immobilisations corporelles) +	4 659 194,13	5 079 181,83
Augmentation/(diminution) de provisions pour risques et charges	277 265,81	93 587,03
Augmentation/(diminution) d'une réduction de valeur des dettes douteuses	1 869,68	
(Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme	0,00	-2 764 895,00
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	-783 947,16	
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à long terme	0,00	-321 101,54
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à court terme	-436 285,12	-36 301,28
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités UE consolidées	58 198,13	
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	2 124,69	4 996,61
Augmentation/(diminution) des montants dus	-363 944,58	-1 304 028,21
(Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	-1 340 717,52	2 159 605,93
Autres mouvements non liés à des flux de trésorerie	0,00	
Flux de trésorerie nets provenant d'activités de fonctionnement	4 278 100,75	6 721 686,17
Flux de trésorerie sur investissements		
Augmentation d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-8 188 304,29	-3 643 436,93
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	1 495 956,63	
Flux de trésorerie nets sur investissements	-6 692 347,66	-3 643 436,93
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 414 246,91	3 078 249,24
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	5 993 813,94	2 915 564,70
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	3 579 567,03	5 993 813,94

4. <u>ÉTAT DES VARIATIONS EN TERMES D'ACTIF NET - 2012</u>

Actif net	Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
Solde au 31 décembre 2011	32 944 333,28	3 153 371,75	36 097 705,03
Changements de méthodes comptables 1)			0,00
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	32 944 333,28	3 153 371,75	36 097 705,03
Autres 2)			0,00
Mouvements de justes valeurs			0,00
Variations de la réserve du Fonds de garantie			0,00
Allocation du résultat économique précédent	3 153 371,75	-3 153 371,75	0,00
Montants alloués aux États membres			0,00
Résultat économique de l'exercice		852 705,79	852 705,79
Solde au 31 décembre 2012	36 097 705,03	852 705,79	36 950 410,82
Compte	140000	141000	

5. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

A) FONDEMENTS JURIDIQUES ET REGLES COMPTABLES

Les états financiers de l'EMSA pour 2012 ont été élaborés sur la base des documents suivants:

- le «règlement fondateur de l'EMSA» (règlement n° 1406/2002/CE modifié)
- le règlement financier de l'EMSA, modifié en dernier lieu par le conseil d'administration le 18 décembre 2008
- les modalités d'exécution du règlement financier de l'EMSA, modifiées en dernier lieu par le conseil d'administration le 15 juin 2009
- la décision n° 2009/30 de l'EMSA sur les règles d'inventaire (sur la base des règlements et directives de la Commission applicables en la matière)
- les «lignes directrices comptables» telles que fournies par le comptable de la Commission ainsi que les instructions de clôture pour 2012

Conformément à l'article 133 du règlement financier, l'EMSA élabore ses états financiers sur la base des règles de la comptabilité d'exercice, qui découlent des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ou, par défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces normes comptables, adoptées par le comptable de la Commission, doivent être appliquées par toutes les institutions et tous les organes de l'Union européenne qui entrent dans le champ d'application de la consolidation, afin d'établir un ensemble de règles uniforme en matière de comptabilité, d'évaluation et de présentation des comptes en vue d'harmoniser le processus d'établissement des états financiers et de consolidation. Les comptes sont tenus en euros sur la base de l'année civile.

B) PRINCIPES COMPTABLES

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière, les résultats ainsi que les flux de trésorerie d'une entité qui dessert un grand nombre d'usagers.

Les considérations globales (ou principes de comptabilité) à suivre lors de l'établissement des états financiers sont exposées dans la règle comptable n° 2 et sont les mêmes que celles qui sont décrites au chapitre 19 des IPSAS, à savoir: présentation fidèle, base de l'exercice, continuité des activités, cohérence de la présentation, cumul, compensation et informations comparatives.

L'établissement des états financiers conformément aux principes susmentionnés nécessite que le management effectue des estimations affectant les montants enregistrés de certains postes du bilan et du compte de résultat économique, ainsi que les informations sur les actifs et passifs éventuels.

C) BASE DE PREPARATION

a) Monnaies et base de conversion

Les états financiers sont présentés en euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'Union européenne.

b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros aux taux de change applicables à la date à laquelle elles sont réalisées. Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en devises étrangères et à la conversion, aux taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont portés au compte de résultat économique.

c) Utilisation d'estimations

Conformément aux IPSAS et aux principes comptables généralement reconnus, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par le management sur la base des informations les plus fiables dont il dispose. Les principales estimations portent notamment sur les montants des provisions, les risques financiers liés aux créances, les produits à recevoir et les charges à payer, les actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les

changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

D) BILAN

a) <u>Immobilisations incorporelles</u>

Les licences de logiciels informatiques qui ont été acquises sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile estimée. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'Union européenne sont satisfaits. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables à la création, la production et la préparation de l'actif concerné afin qu'il soit opérationnel selon le mode de fonctionnement envisagé par le management. Les coûts liés aux activités de recherche, les coûts de développement et d'entretien non capitalisables sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

b) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'EMSA et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat économique de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Puisque l'EMSA ne recourt pas à l'emprunt pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, elle ne supporte pas de charges d'emprunt sur ces acquisitions.

Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis, leur durée de vie étant considérée comme illimitée. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne sont pas encore disponibles pour utilisation. L'amortissement des autres actifs est calculé

selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit:

TAUX D'AMORTISSEMENT	
Types de biens	Taux d'amortissement linéaire
Immeubles	4 %
Installations, machines et équipements	10 % à 25 %
Mobilier	10 % to 25 %
Autres aménagements	10 % to 25 %
Parc automobile	25 %
Matériel informatique	25 %
Autres immobilisations corporelles	10 % to 25 %

c) Préfinancements

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est remboursé ou utilisé aux fins pour lesquelles il a été fourni pendant la période définie dans la convention. Si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il est dans l'obligation de restituer le préfinancement à l'Union européenne. Le montant du préfinancement est apuré (en tout ou en partie) à mesure de l'acceptation des coûts éligibles et des remboursements éventuels, et ce montant est passé en charges.

d) Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'EMSA ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est portée au compte de résultat économique. Une dépréciation générale, sur la base de l'expérience antérieure, est également comptabilisée pour les ordres de recouvrement non exécutés qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers et se définissent comme des actifs courants. Ils comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue.

f) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'EMSA supporte une obligation actuelle visàvis de tiers (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la «valeur attendue»).

g) Comptes montants dus

Les montants à payer résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisés lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les fournitures ou services sont livrés ou fournis à l'Union européenne et acceptés par celle-ci.

h) Charges à payer/produits à recevoir et charges et crédits à reporter

Dans le cadre des règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés à l'EMSA, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le crédit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

E) COMPTE DE RESULTAT ECONOMIQUE

a) Recettes

- Recettes issues des opérations sans contrepartie directe

Elles constituent la grande majorité des recettes de l'EMSA et comprennent essentiellement la subvention payée par la DG MOVE and les aides perçues de la DG ELARG.

- Recettes issues des opérations avec contrepartie directe

Le produit de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La comptabilisation du produit d'une transaction impliquant la fourniture de services s'effectue en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les principales recettes issues des opérations avec contrepartie directe de l'EMSA comprennent les taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT, les produits liés au projet Equasis et les divers services fournis à d'autres agences.

b) Dépenses

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées/les services sont fournis et accepté(e)s par l'EMSA. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

Lorsqu'une demande de paiement ou une déclaration de dépenses satisfaisant aux critères de comptabilisation est reçue, elle est comptabilisée en charges à concurrence du montant éligible. En fin d'exercice, les dépenses éligibles encourues dues aux bénéficiaires mais non encore déclarées sont estimées et comptabilisées en charges à payer.

F) ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

a) Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Union européenne. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

b) Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'EMSA, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite pour le montant de l'obligation.

6. NOTES CONCERNANT L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

A) Actif immobilisé

La variation des immobilisations incorporelles en 2012 se composait de:

Comptes				211000	214000	210000	
Montants nets reportés au 31.12.2012		1 390 821,00	959 691,00	2 350 512,00	1 688 738,73	4 039 250,73	
Cumul des amortissements et moinsvalues au 31.12.2012		-463 607,65	-2 724 245,56	-3 187 853,21	0,00	-3 187 853,21	
Autres variations	+/-	·	_	0,00		0,00	
Transferts entre lignes	+/-			0,00		0,00	
Reprises de moins-values	+			0,00		0,00	
Moins-values	-			0,00		0,00	
Produits de cessions	+			0,00		0,00	
Reprises d'amortissements	+	·	Í	0,00		0,00	
Amortissements	-	-463 607,65	-888 029,25	-1 351 636,90		-1 351 636,90	
Cumul des amortissements et moinsvalues au 01.01.2012	-	0,00	-1 836 216,31	-1 836 216,31		-1 836 216,31	
Montants bruts reportés au 31.12.2012		1 854 428,65	3 683 936,56	5 538 365,21	1 688 738,73	7 227 103,94	
Autres variations	+/-			0,00		0,00	
Transferts entre lignes	+/-			0,00		0,00	
Produits de cessions	-			0,00		0,00	
Ajouts	+		943 205,83	943 205,83	1 105 478,82	2 048 684,65	
Montants bruts reportés au 01.01.2012	+	1 854 428,65	2 740 730,73	4 595 159,38	583 259,91	5 178 419,29	
		interne		logiciels	cours		
2012		Logiciels produits en	Autres logiciels	Totalité des	Immobilisations incorporelles en	Total	

Conformément à la règle comptable communautaire n° 7, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP. Comme l'exige la règle communautaire n° 6, les immobilisations incorporelles en cours ont été enregistrées à compter du 1^{er} janvier 2010. Tous les projets débutant après le 1/1/2010 et présentant une valeur estimative supérieure à 250 000 EUR (coût total) ont été intégrés dans le compte 214000.

La variation des immobilisations corporelles en 2012 se composait de:

2012		Immeubles	Installations et équipements	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Autres aménagements	Total
Montants bruts reportés au 01.01.2012	+	0,00	27 108 963,36	3 812 196,90	454 797,29	9 568 379,30	40 944 336,85
Ajouts	+	24 172,20	4 036 150,59	1 008 574.14	77 975,02	992 747.69	6 139 619,64
Produits de cessions		21112,20	0,00	1 000 07 1,11	11 070,02	-1 433 081,54	-1 433 081,54
Transferts entre lignes	+/-		0,00			. 100 00 1,0 1	0,00
Autres variations	+/-		319 050,00				319 050,00
Montants bruts reportés au 31.12.2012	- ''	24 172,20	31 464 163,95	4 820 771,04	532 772,31	9 128 045,45	45 969 924,95
'		•	,	,	,	•	0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 01.01.2012	-	0,00	-10 702 204,36	-2 768 413,19	-138 981,96	-3 766 302,30	-17 375 901,81
Dépréciation	-	-806,20	-3 671 815,59	-705 713,85	-39 802,43	-1 232 007,60	-5 650 145,67
Reprises de dépréciations	+						0,00
Produits de cessions	+		0,00				0,00
Moins-values	-					990 951,54	990 951,54
Reprises de moins-values	+						0,00
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations	+/-		-319 050,00			-62 875,09	-381 925,09
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2012		-806,20	-14 693 069,95	-3 474 127,04	-178 784,39	-4 070 233,45	-22 417 021,03
Montants nets reportés au 31.12.2012		23 366,00	16 771 094,00	1 346 644,00	353 987,92	5 057 812,00	23 552 903,92
Comptes	,						
		230000	241000	240000	242000	250000	

Conformément à la règle comptable communautaire n° 7, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP.

B) Préfinancement à long terme

		31.12.2012	31.12.2011
	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission	290 136,00	290 136,00
299290	(préfinancement alloué à tierces parties)		
299000	TOTAL	290 136,00	290 136,00

Le montant de 290 136,00 EUR concerne le préfinancement alloué par l'EMSA au projet Equasis (actuellement hébergé par l'EMSA). Ce montant, initialement enregistré en tant qu'actif éventuel fin 2009, a été requalifié en tant que préfinancement à long terme alloué après la reconnaissance officielle de cette dette par le conseil d'administration d'Equasis.

C) Préfinancement à court terme

	Préfinancement sans intérêts pour l'entité UE < 1 an	31.12.2012	31.12.2011
	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission	7 625 880,66	6 841 933,50
405290	(préfinancement alloué à tierces parties)		
	Charges à payer sur PF tierces parties - Mis en œuvre par d'autres entités		
405297	UE que la Commission		
405000	Total	7 625 880,66	6 841 933,50

Ces préfinancements concernent principalement l'appel d'offres pour la lutte contre la pollution et d'autres activités opérationnelles.

D) <u>Créances à court terme</u>

			Créances courantes		31.12.2012	
Compte			Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
401100	401101	401102	Clients	45 462,65	-1 869,68	43 592,97
401200	401201	401202	États membres	576 374,47		576 374,47
401300	401301	401302	AELE	193,30		193,30
401600	401601	401602	Pays tiers	61 139,74		61 139,74
401700	401701	401702	Autres créances courantes (1)	500,39		500,39
401000			Total	683 670,55	-1 869,68	681 800,87

Le montant initial de toutes les créances à percevoir est reporté, déduction faite du montant des moins-values, lorsqu'il est évident que l'Agence ne sera pas en mesure de percevoir la totalité des montants dus au regard des créances initiales. Cette analyse est effectuée sur la base des soldes en fin d'exercice tels qu'ils apparaissent au moment de la préparation des états financiers. Le montant des réductions est imputé au compte de résultat économique.

Les créances courantes auprès des États membres correspondent à la T.V.A. à récupérer (Portugal) et les créances courantes auprès des pays tiers sont liées aux taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT.

Les créances diverses s'élèvent à un total de 14 018,15 EUR et se composent de:

		Créances diverses		31.12.2012	
Compte		Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
		Personnel	14 018,15		14 018,15
410900		Total	14 018,15	0,00	14 018,15

Le montant de **14 018,15 EUR** est lié à certaines régularisations salariales et autres créances du personnel.

<u>Les Autres – comptes de régularisation actif et passif</u> s'élèvent à un total de **629 144,47** EUR et se composent de:

219 379,95 EUR (réduction MDA à percevoir – revenus des opérations LRIT et intérêts financiers à recevoir)

374 164,52 EUR (règlement de la facture liée au loyer du premier trimestre 2013 et dépenses diverses)

35 600,00 EUR (produits à recevoir auprès d'une entité consolidée)

E) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Compte	Description	31.12.2012	31.12.2011
505000	Encaisse non affectée:	3 579 567,03	5 993 813,94
	Comptes auprès du Trésor et des		
505200	banques centrales		
505300	Comptes courants (comptes bancaires)	3 579 567,03	5 993 813,94
505400	Régies d'avances		
505500	Actif disponible («Caisses»)		
505600	Transferts (transport de fonds) *)	0,00	
	Dépôts à court terme et autres		
505700	équivalents de trésorerie < 3 mois		
506000	Encaisse affectée:	0,00	0,00
506100	Amendes		
506200	Autres		
500000	Total	3 579 567,03	5 993 813,94

La trésorerie ne concerne que l'actif disponible du fait qu'il n'y a pas d'autres équivalents de trésorerie ni de placements liquides à enregistrer. À l'heure actuelle, l'Agence dispose de deux banques principales, dont une pour la perception des taxes et charges et de la subvention (BBVA Portugal), et l'autre pour l'exécution de tous les autres paiements (ING Belgique).

F) Capital

Le capital de l'EMSA est augmenté du résultat économique positif de l'exercice 2012 (852 705,79 EUR) et s'établit à **36 950 410,82 EUR**.

G) Provisions pour risques et charges (à long terme)

Aucune provision à long terme n'a été nécessaire en 2012.

H) Autres dettes à long terme

D'un montant total de **86 773,80 EUR**, ce compte se compose de:

78 662,60 EUR - dépôts LRIT à long terme et intérêts recouvrés auprès des différents clients

8 111,20 EUR – intérêts financiers à rembourser à la finalisation du projet Equasis

I) <u>Dettes à court terme</u>

<u>Une provision pour risques et charges (à court terme)</u> de **387 265,81 EUR** a été constituée pour couvrir le paiement futur de l'augmentation salariale (2011 et 2012) refusée par le Conseil.

<u>Les créances courantes</u> atteignent la somme de **247 909,25** EUR et se composent de factures reçues, considérées comme éligibles (le processus de vérification étant terminé), mais impayées en fin d'exercice.

Compte	Créances courantes	31.12.2012	31.12.2011
441100	Vendeurs	179 335,87	20 046,53
441200	États membres	33 911,51	436 381,56
441300	AELE		
441600	Pays tiers	34 088,60	0,00
441700	Autres (1)	573,27	23 641,86
441000	Total	247 909,25	480 069,95

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Agence et acceptés par celle-ci.

Créditeurs divers

Compte	Créditeurs divers	31.12.2012	31.12.2011
	Personnel	67 781,02	69 609,25
	Autres (2)	1 886,22	1 914,10
443000	Total	69 667,24	71 523,35

Les montants dus au personnel comprennent principalement des dettes envers le personnel de l'EMSA (composées principalement d'acomptes individuels GALP). La ligne Autres (2) se compose de:

(2) Veuillez préciser les «Autres créditeurs divers»:	31.12.2012	31.12.2011
ONSS – assurance chômage – pension – caisse maladie - GALP	1 886,22	1 914,10
Autres	0,00	0,00
Total	1 886,22	1 914,10

<u>Les comptes de régularisation actif et passif</u> se montent au total à **1 575 883,47 EUR** et représentent principalement des factures à recevoir en 2013 pour des services rendus ou des produits livrés en 2012 (charges à payer: 1 262 907,74 EUR) et les congés non pris du personnel au 31/12/2012 (311 285,60 EUR).

Compte	Description	31.12.2012	31.12.2011
491010	Charges à payer	1 574 193,34	1 687 151,80
	Congés annuels non pris *	311 285,60	205 162,40
	autres charges à payer	1 262 907,74	1 481 989,40
491011	Crédit reporté	1 640,13	
491000	Total	1 575 833,47	1 687 151,80

Conformément à la règle comptable communautaire n° 10 et au chapitre 19 des IPSAS (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les comptes de régularisation permettent d'enregistrer les montants dus pour des services rendus ou des produits

livrés, mais qui restent impayés, n'ont pas été facturés ou officiellement convenus avec le fournisseur, y compris les sommes dues aux employés (notamment les arriérés de congés payés). Les comptes de régularisation sont établis sur la base des estimations des ordonnateurs (évaluation basée sur les montants reportés imputables à l'exercice 2013).

Conformément à la règle comptable communautaire n° 12, une dette due pour congé non pris (cumulant les absences compensées) en fin d'exercice a été intégrée dans le bilan à la ligne Passif courant (créances courantes).

<u>Le Préfinancement reçu des entités CE consolidées</u> s'est élevé à **1 021 604,15 EUR** et se compose de deux préfinancements DG MOVE restant à liquider et demeurant ouverts en fin d'exercice (774 202,15 EUR) et du préfinancement perçu de la DG ELARG (247 402,00 EUR).

Les <u>Autres montants dus à des entités UE consolidées</u>, qui s'élèvent à **285 827,84 EUR**, comprennent des dettes envers la DG MOVE:

73 237,29 EUR (DG MOVE – intérêts financiers 2012)

J) Actifs éventuels

Compte	Description	31.12.2012	31.12.2011
901100	Garanties reçues	6 747 851,29	5 779 375,39
901120	Garanties reçues dans le cadre de préfinancements*	6 747 851,29	5 979 375,39
901130	Garanties pour amendes en attente		
901180	Garanties de bonne fin	0,00	-200 000,00
901190	Autres garanties a)		
901200	Accords d'emprunt signés		
901300	Garanties du FEOGA		
901400	Fraude et irrégularités – mesures structurelles		
901900	Autres actifs éventuels b)	-	_
901000	TOTAL	6 747 851,29	5 779 375,39

K) Autres informations importantes

Compte	Autres informations importantes	31.12.2012	31.12.2011
	RAL - Engagements de paiement sur	33 874 442,32	36 459 681,08
904200	crédits en souffrance		00 100 00 1,00
	Engagement contractuel (pour lequel		
	aucun engagement budgétaire n'a encore		
904370	été fait) *)		
904400	Contributions aux organismes concernés		
904100	Engagements non utilisés		
904500	Engagements sur contrat de location	0.00	
904000	TOTAL	33 874 442,32	36 459 681,08

7. NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT ECONOMIQUE

A) Recettes

Compte	Recettes de fonctionnement	2012	2011
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	642 013,64	634 640,79
744100	Recettes liées aux immobilisations	444 809,09	448 189,08
744900	Autres recettes administratives	197 204,55	186 451,71
744910	Autres		
744919	Recettes administratives provenant d'entités UE consolidées	197 204,55	186 451,71
745000	Autres recettes de fonctionnement	52 424 090,09	50 222 649,52
745100	Ajustements des provisions		16 412,97
745200	Gains de change	2 589,24	3 697,11
745900	Autres	52 421 500,85	50 202 539,44
745910	Autres	910 553,64	967 620,84
745909	Recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées (2)	51 510 947,21	49 234 918,60
745919	Subvention de l'UE	51 488 349,21	49 186 034,76
745929	Autres recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées	22 598,00	48 883,84
777777	Total	53 066 103,73	50 857 290,31

Recettes issues des opérations avec/sans contrepartie directe:

2012	Recettes de fonctionnement			
	provenant d'entités non consolidées	provenant d'entités consolidées	Total	
Recettes issues des opérations sans contrepartie directe	447 398,33	51 510 947 21	51 958 345,54	
Recettes issues des opérations avec contrepartie directe	910 553,64	197 204,55		
Total	1 357 951,97	·	53 066 103,73	

En 2012, les recettes provenant du fonctionnement administratif sont restées constantes; elles se composaient principalement des produits liés à la location du centre de conférence à l'EMCDDA (125 756,64 EUR), aux services fournis à l'AECP de Vigo (56 113,61 EUR) et aux inventaires effectués dans le cadre de la gestion des titres à revenu fixe (444 809,09 EUR).

Les produits d'exploitation ont légèrement augmenté en 2012 grâce à une augmentation de la subvention de l'UE (+ 4,7 %) nécessaire pour couvrir les dépenses de 2012.

Les autres produits (de l'UE et hors UE) s'élèvent au total à 933 151,64 EUR et sont principalement constitués de la collecte des redevances Equasis de 2012 (416 000,00 EUR) et des produits liés aux opérations LRIT (506 803,87 EUR).

B) <u>Dépenses</u>

Compte		2012	2011
610000	Dépenses administratives	35 270 589,42	30 801 553,84
6201,,	Ensemble des dépenses de personnel	18 271 642,75	16 683 039,56
620100	Dépenses de personnel	18 271 642,75	16 683 039,56
630100	Dépenses liées aux immobilisations	7 443 912,57	6 196 438,67
611000	Autres dépenses administratives	9 555 034,10	7 922 075,61
611100	Terrains et immeubles	3 081 836,57	2 968 399,32
611900	Ensemble des Autres	6 473 197,53	4 953 676,29
611910	Autres	5 723 479,42	4 473 236,64
611919	Dépenses administratives auprès d'entités consolidées	749 718,11	480 439,65
600000	Dépenses opérationnelles	16 942 548,40	16 900 322,72
606000	Autres dépenses opérationnelles	16 942 548,40	16 900 322,72
630000	Provisions pour risques et charges	1 869,68	0,00
640000	Pertes de change	11 093,62	5 629,23
606900	Autres dépenses opérationnelles	16 929 585,10	16 894 693,49
606910	Autres	16 770 864,60	16 470 119,99
606919	Autres – Entités consolidées	158 720,50	424 573,50
666666	Total	52 213 137,82	47 701 876,56

Les dépenses ont globalement augmenté de 9,46 % entre 2011 et 2012, principalement en raison des facteurs suivants:

Les dépenses liées aux immobilisations (+ 20,1 %) en raison de plusieurs moins-values entraînant des pertes sur nos investissements en pré-équipements de navires (non renouvellement de contrats portant sur des navires). A cet égard, la catégorie d'actifs « Autres aménagements » (compte 2420xxxx) a diminué pour passer de 5,8 millions à 5,05 millions d'euros en 2012.

Les dépenses de personnel (+ 9,52 %) ont augmenté en raison de coûts supplémentaires liés à des mesures sociales (un fonds visant à couvrir les frais de scolarité des écoles internationales) et d'autres dépenses de ressources humaines. Il convient de souligner que la comparaison entre 2011 et 2012 a été affectée (dans une fourchette de 3 %) par la reprise suite à la baisse de coefficient pour Lisbonne (la reprise du coefficient liée au deuxième semestre 2010 a été achevée au cours de 02/2011, ce qui rend l'année 2011 moins coûteuse qu'elle ne l'était en termes réels.

Les autres dépenses administratives (+ 20,6 %) ont augmenté en 2012 en raison des frais informatiques importants liés à des projets atteignant leur stade d'achèvement et commencés avant le 01/01/2010.

Les coûts d'exploitation sont restés stables entre 2011 et 2012.

Page 27 sur 27	